

# COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

## Note brève et synthétique

Conseil Municipal du 17/06/2024

Les comptes 2023 clôturent à 214,8 M€ dont 194,5 M€ consacrés aux projets et actions en faveur des Orléanais.

Dans un contexte de tension sur les prix de l'énergie (+1,5 M€), la revalorisation du point d'indice de rémunération et autres mesures impactant la masse salariale (+4,6 M€), et l'augmentation des taux d'intérêts (+1,3 M€), le budget de la Ville a bien résisté et dégage une épargne disponible de 18,9 M€.

Ceci est le résultat d'une gestion financière basée sur des fondamentaux toujours respectés et qui confèrent à la Ville des finances saines et résilientes.

Avec un volume d'investissements de 43,1 M€, 2023 est une année dynamique en termes de réalisations concrètes au service des habitants.

Parmi les investissements 2023, figurent notamment :

- 8,7 M€ pour l'aménagement urbain (y compris l'acquisition du bâtiment qui accueillera le conservatoire le temps des travaux de rénovation),
- 8,7 M€ pour le commerce avec la poursuite des acquisitions de cellules dans le cadre du projet de rénovation des halles Châtelet,
- 6,6 M€ pour l'espace public,
- 4,7 M€ pour les écoles,
- 3,9 M€ pour le sport et la jeunesse,
- 3,4 M€ pour la culture et l'évènementiel.

Avec un niveau d'endettement très maîtrisé (80 M€ et 2,8 ans de capacité de désendettement), la Mairie préserve ses capacités à investir.

Ainsi, en 2023 comme les vingt dernières années, les comptes détaillés dans le présent rapport confirment que les fondamentaux de gestion sont respectés et que sa gestion saine permet à Orléans de pouvoir répondre aux besoins des habitants, d'investir pour la qualité de l'espace public et de l'environnement et d'accompagner le développement du territoire sur le long terme, sans augmenter les impôts.

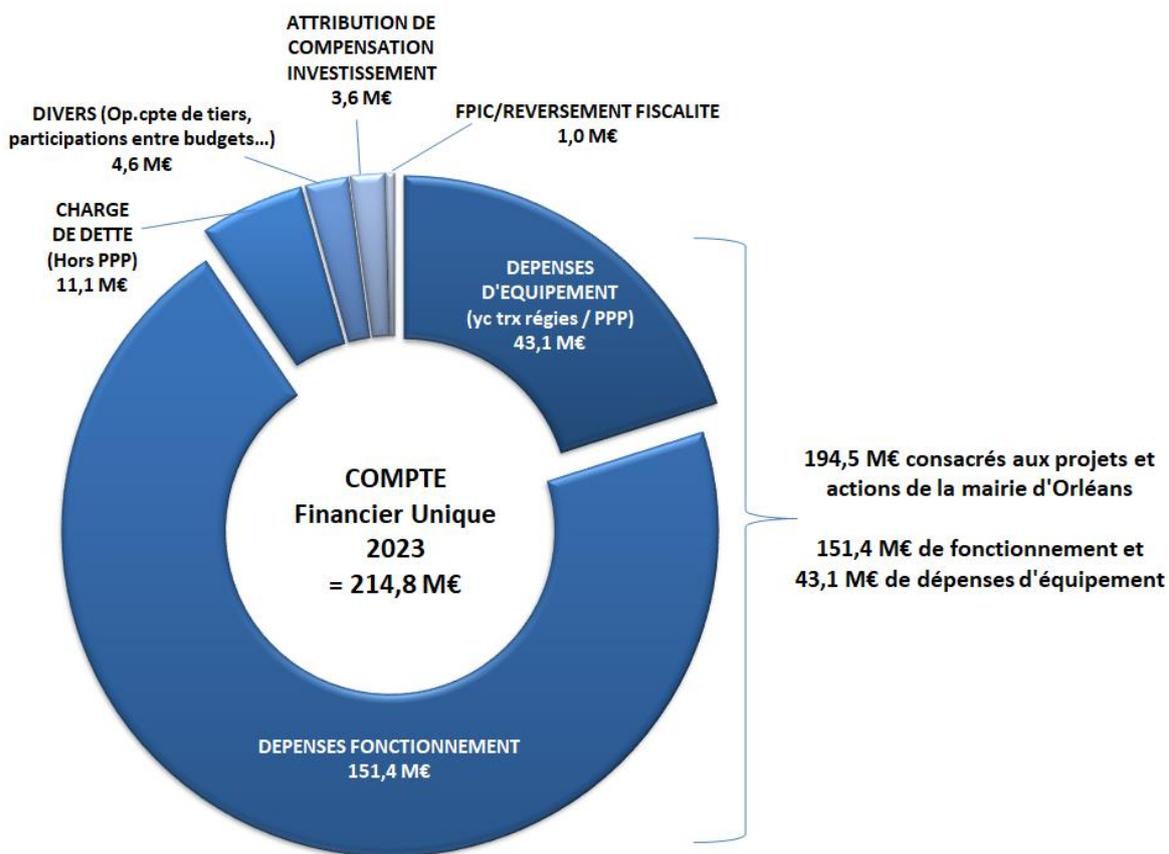
## PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budget annexe activités spécifique

### 1- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

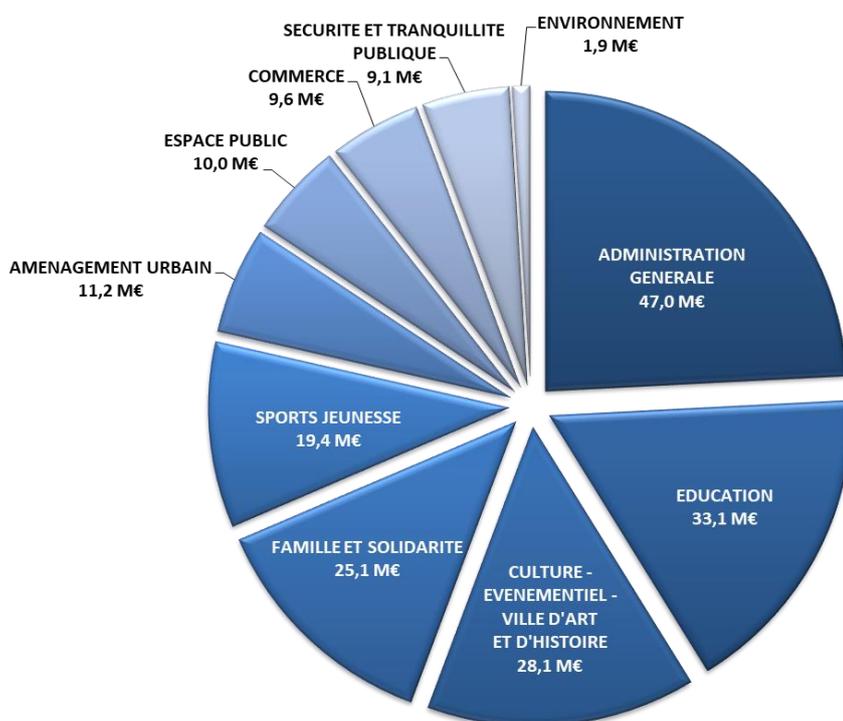
INVESTISSEMENT	CFU 2022	CFU 2023	Evol° %	Evol° M€
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>65,5 M€</b>	<b>71,3 M€</b>	<b>8,8%</b>	<b>5,8 M€</b>
dont recettes réelles	45,1 M€	33,7 M€	-25,2%	-11,4 M€
dont emprunt	9,0 M€	0,0 M€	-100,0%	-9,0 M€
dont recettes d'ordre	11,4 M€	37,6 M€	229,0%	26,2 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>45,0 M€</b>	<b>92,6 M€</b>	<b>105,8%</b>	<b>47,6 M€</b>
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	22,6 M€	43,1 M€	90,5%	20,5 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	4,1 M€	4,1 M€	0,6%	0,0 M€
dont Attribution de compensation (investissement)	3,6 M€	3,6 M€	0,0%	0,0 M€
dont remb. capital de la dette (hors PPP)	8,5 M€	9,0 M€	5,9%	0,5 M€
dont dépenses d'ordre	6,1 M€	32,7 M€	434,1%	26,6 M€
FONCTIONNEMENT	CA 2022	CFU 2023	Evol° %	Evol° M€
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>181,6 M€</b>	<b>194,4 M€</b>	<b>7,0%</b>	<b>12,8 M€</b>
dont recettes réelles	175,5 M€	187,8 M€	7,0%	12,3 M€
dont recettes d'ordre	6,1 M€	6,6 M€	7,8%	0,5 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>155,5 M€</b>	<b>166,4 M€</b>	<b>7,0%</b>	<b>10,9 M€</b>
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	144,1 M€	154,9 M€	7,5%	10,8 M€
dont dépenses d'ordre	11,4 M€	11,5 M€	0,4%	0,0 M€
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>144,1 M€</b>	<b>154,9 M€</b>	<b>7,5%</b>	<b>10,8 M€</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>175,5 M€</b>	<b>187,8 M€</b>	<b>7,0%</b>	<b>12,3 M€</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>38,9 M€</b>	<b>59,9 M€</b>	<b>54,0%</b>	<b>21,0 M€</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>54,1 M€</b>	<b>33,7 M€</b>	<b>-37,7%</b>	<b>-20,4 M€</b>

Le compte financier unique 2023 présente :

- Des dépenses réelles de fonctionnement de 154,9 M€ (hors travaux en régie),
- Des recettes réelles de fonctionnement de 187,8 M€,
- Des dépenses réelles d'investissement de 59,9 M€ (comprenant les travaux en régies et l'attribution de compensation d'investissement),
- Des recettes réelles d'investissement de 33,7 M€.



Les 194,5 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie se répartissent de la manière suivante :



## 2- Présentation consolidée des équilibres financiers

CFU 2023	BUDGET PRINCIPAL	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	CUMULS
Recettes de gestion (1)	186,5 M€	0,574 M€	187,1 M€
Dépenses de gestion (2)	151,4 M€	0,546 M€	151,9 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>35,1 M€</b>	<b>0,027 M€</b>	<b>35,1 M€</b>
Frais financiers / PPP (4)	2,4 M€		2,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,6 M€		0,6 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,3 M€		0,3 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>32,4 M€</b>	<b>0,027 M€</b>	<b>32,4 M€</b>
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
<b>Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)</b>	<b>28,8 M€</b>	<b>0,027 M€</b>	<b>28,8 M€</b>
Remboursement de capital (10)	9,8 M€		9,8 M€
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	<b>18,9 M€</b>	<b>0,027 M€</b>	<b>19,0 M€</b>

Le Compte Financier Unique 2023 présente un niveau d'épargne brute consolidée (après attribution de compensation d'investissement) de 28,8 M€ et d'épargne disponible de 18,9 M€.

En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, **la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 2,8 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.**

## LE BUDGET PRINCIPAL

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Recettes courantes de fonctionnement	171,8	174,2	186,5
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	134,4	142,4	151,4
<b>Épargne de gestion (hors éléments exceptionnels)</b>	<b>37,4</b>	<b>31,8</b>	<b>35,1</b>
Charges exceptionnelles	0,4	0,2	0,6
Produits exceptionnels (hors cession)	0,1	0,3	0,3
<b>Épargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)</b>	<b>37,1</b>	<b>32,0</b>	<b>34,8</b>
Intérêts de la dette	1,0	1,1	2,4
<b>Épargne brute / Autofinancement brut</b>	<b>36,2</b>	<b>30,9</b>	<b>32,4</b>
Attribution de compensation investissement	3,6	3,6	3,6
<b>Épargne brute - Après att. de compensation invest.</b>	<b>32,6</b>	<b>27,3</b>	<b>28,8</b>
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	9,5	9,3	9,8
<b>Épargne disponible / Autofinancement net</b>	<b>23,1</b>	<b>18,0</b>	<b>18,9</b>
Dépenses d'investissement	45,7	25,9	46,5
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	43,6	21,8	42,3
Recettes propres d'investissement	11,8	16,7	9,3
dont reprise provision pour propre assureur (1068)	0,0	0,0	0,0
Emprunt d'équilibre	13,0	9,0	0,0
Résultat de l'exercice	2,2	17,7	-18,2
Résultats antérieurs / Reprise résultats Parc Floral en 2018	3,8	5,9	23,7
<b>Sous-total résultat global de clôture</b>	<b>5,9</b>	<b>23,7</b>	<b>5,5</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>5,9</b>	<b>23,7</b>	<b>5,5</b>
Reports (dépenses)	16,4	24,1	0,7
Reports (recettes)	16,4	7,1	1,9
<b>Résultat après reports</b>	<b>5,9</b>	<b>6,6</b>	<b>6,7</b>
<b>Encours dette bancaire au 31/12/N</b>	<b>76,2</b>	<b>76,7</b>	<b>67,6</b>
<b>Encours dette non bancaire au 31/12/N</b>	<b>14,0</b>	<b>13,2</b>	<b>12,4</b>
<b>Encours dette total au 31/12/N</b>	<b>90,2</b>	<b>89,9</b>	<b>80,0</b>

L'exercice 2023 fait apparaître une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 28,8 M€ et une épargne disponible de 18,9 M€ en évolution de + 0,9 M€ par rapport à 2022.

La Mairie d'Orléans a réalisé 43,1 M€ de dépenses d'équipement (y compris 0,8 M€ de PPP) et n'a souscrit aucun emprunt au titre de l'exercice 2023.

Le compte financier unique 2023 présente un résultat net positif de 6,7 M€.

Fin 2023, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'établit à 80 M€ en baisse de 9,9 M€ par rapport à 2022.

Avec une dette de 670 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur à l'endettement moyen pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (1 096 €/habitant - source DGCL – comptes individuels des collectivités).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement (taux d'endettement) s'établit à 42,7 % pour Orléans, contre 76,6 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2022 – ratios financiers obligatoires du secteur communal par strate de population en 2021).

La capacité de désendettement d'Orléans représente 2,8 années d'épargne brute après attribution de compensation, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 2,8 ans, pour un indicateur communément admis entre 10 et 12 ans.

## Recettes de gestion courante en évolution à périmètre constant entre 2022 et 2023

EN K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 23/22
Impôts et taxes	111 607	109 908	109 676	114 518	116 503	124 710	8 207
Dotations et participations	32 483	32 876	33 982	33 442	32 487	33 789	1 302
Autres Ressources d'exploitation	23 971	23 964	21 965	23 766	25 051	26 931	1 880
Atténuations de charges	130	111	200	83	186	1 048	862
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>168 191</b>	<b>166 860</b>	<b>165 823</b>	<b>171 809</b>	<b>174 227</b>	<b>186 479</b>	<b>12 252</b>
Produits financiers	24	27	0	0	28	1	-27
Produits exceptionnels	2 635	6 254	154	1 349	382	719	336
Reprise de provisions	207	254	182	31	167	18	-149
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>171 057</b>	<b>173 394</b>	<b>166 160</b>	<b>173 189</b>	<b>174 804</b>	<b>187 216</b>	<b>12 411</b>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>816</i>	<i>5 757</i>	<i>5 998</i>	<i>6 528</i>	<i>6 127</i>	<i>6 607</i>	
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>171 873</b>	<b>179 152</b>	<b>172 158</b>	<b>179 717</b>	<b>180 931</b>	<b>193 823</b>	
<b>Elements non récurrents</b>					<b>-97</b>	<b>-1 681</b>	
Festival de Loire					-97	-377	
Animation sociale						-1 304	
<b>Recettes de gestion courante retraitées</b>	<b>168 191</b>	<b>166 860</b>	<b>165 823</b>	<b>171 809</b>	<b>174 130</b>	<b>184 798</b>	<b>10 668</b>

Les recettes de gestion courante apparaissent en progression de 12,3 M€ (+ 7 %) par rapport à 2022 :

- Les impôts et taxes progressent de 8,207 M€ :
  - + 9,262 M€ au titre des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires)
  - + 0,297 M€ au titre des droits de place
  - + 0,052 M€ au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
  - + 0,027 M€ au titre des rôles supplémentaires / complémentaires
  - – 1,430 M€ au titre des droits de mutation,
- Les autres ressources d'exploitation progressent de 1,880 M€ (progression des redevances d'occupation du domaine public et autres redevances, recettes tarifaires, revenus de locations d'immeubles, et remboursements de frais de personnel mis à disposition). Les recettes d'études réalisées par le service archéologie de la ville sont en diminution.
- Les dotations et participations affichent une évolution de 1,302 M€ avec la perception de recettes nouvelles avec la reprise en régie de la gestion de l'animation sociale à partir du second semestre (+ 1,114 M€).

A périmètre constant, c'est-à-dire après retraitement du Festival de Loire et des recettes d'animation sociale, les recettes de gestion courante s'affichent en progression de 10,7 M€ soit + 6,1%.

## Dépenses de fonctionnement

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 23/22	
Charges à caractère général	29 620	30 477	27 575	31 205	35 226	38 234	8,5%	3 007
Charges de personnel	78 826	78 989	79 008	79 103	83 125	89 869	8,1%	6 744
Autres charges de gestion (dt subventions)	24 601	22 787	23 563	23 161	23 363	22 731	-2,7%	-632
Divers (FPIC...)	1 603	1 362	1 179	1 258	1 093	982	-10,2%	-111
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>134 650</b>	<b>133 615</b>	<b>131 326</b>	<b>134 728</b>	<b>142 807</b>	<b>151 816</b>	<b>6,3%</b>	<b>9 009</b>
Charges financières	1 365	1 242	1 111	978	1 095	2 433	122,1%	1 337
Charges exceptionnelles	44	86	26	80	82	85	4,3%	4
Provisions	43	131	170	285	83	467	460,4%	384
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>136 102</b>	<b>135 074</b>	<b>132 632</b>	<b>136 070</b>	<b>144 068</b>	<b>154 801</b>	<b>7,5%</b>	<b>10 733</b>
Opérations d'ordre	13 886	18 857	10 316	12 453	11 321	11 358		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>149 988</b>	<b>153 931</b>	<b>142 948</b>	<b>148 523</b>	<b>155 389</b>	<b>166 159</b>		
<b>Elements non récurrents</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-4 096</b>	<b>-6 030</b>		
Festival de Loire					-567	-1 860		
Péril Bourgogne					-610	-94		
Soutien Ukraine					-99	-2		
Animation sociale en régie						-2 439		
Subvention association Anim'Orléans					-2 420	-1 210		
Travaux en régies					-399	-424		
<b>Dépenses de gestion courante retraitées</b>	<b>134 650</b>	<b>133 615</b>	<b>131 326</b>	<b>134 728</b>	<b>138 712</b>	<b>145 786</b>	<b>5,1%</b>	<b>7 075</b>

Les dépenses de gestion courante de fonctionnement progressent de 9,009 M€ et de 7,075 M€ hors éléments non récurrents.

Cette évolution provient principalement :

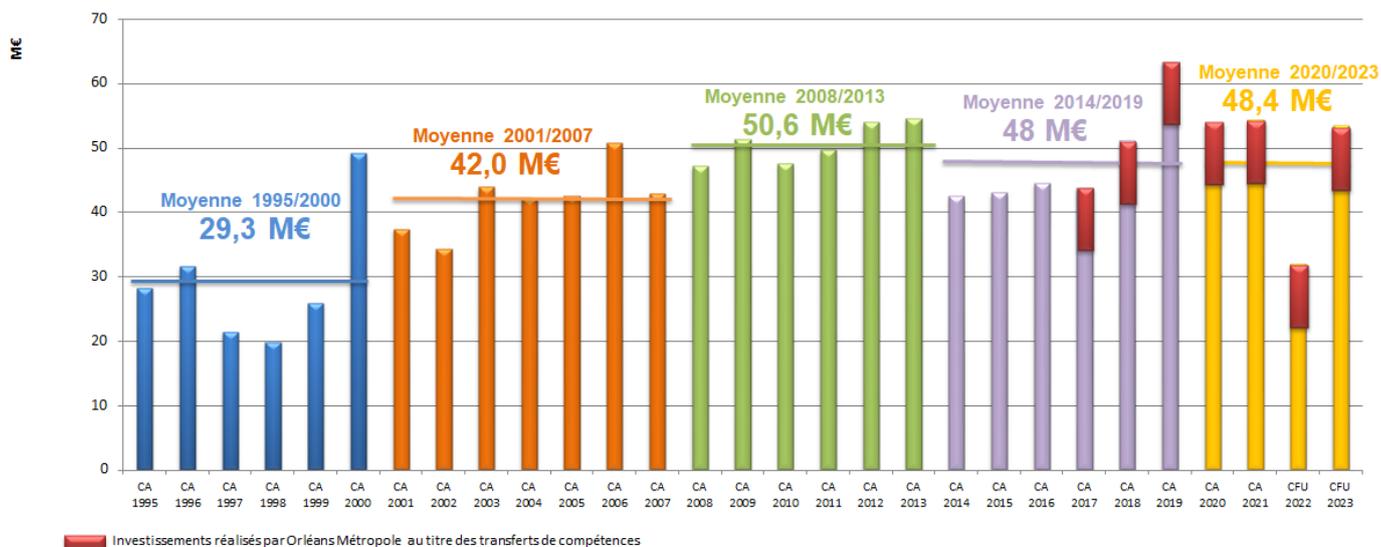
- De la masse salariale avec les impacts de l'évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires : + 4,6 M€ (hors personnel de l'animation sociale suite à la reprise en régie au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour 2,090 M€)
- De la hausse des coûts des énergies (gaz notamment) : + 1,5 M€
- De la hausse des subventions de fonctionnement versées : + 0,675 M€ (dont + 0,200 M€ au titre du CCAS)

## Dépenses d'équipement

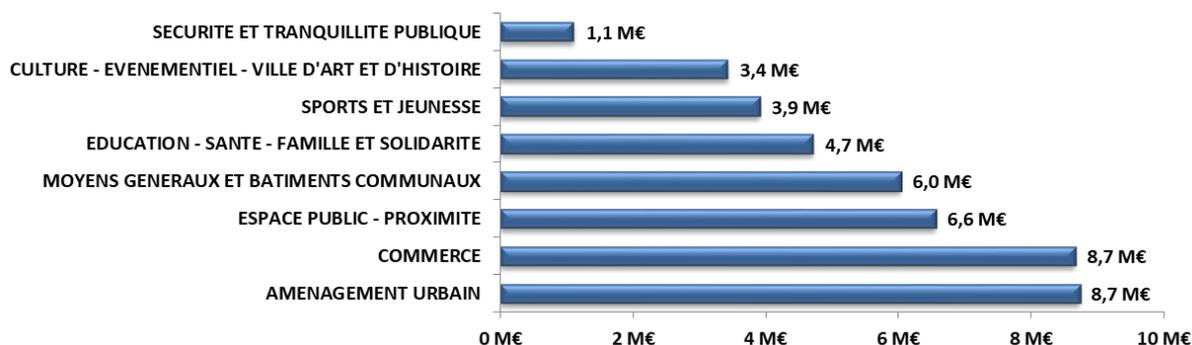
En 2023, la Mairie d'Orléans a réalisé 43,1 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon) :

- 37,5 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 4,4 M€ de subventions d'équipement versées dont 1,4 M€ de fonds de concours à Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée ;
- 0,8 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon ;
- 0,4 M€ de fouilles archéologiques réalisées en régie par le service d'archéologie municipal.

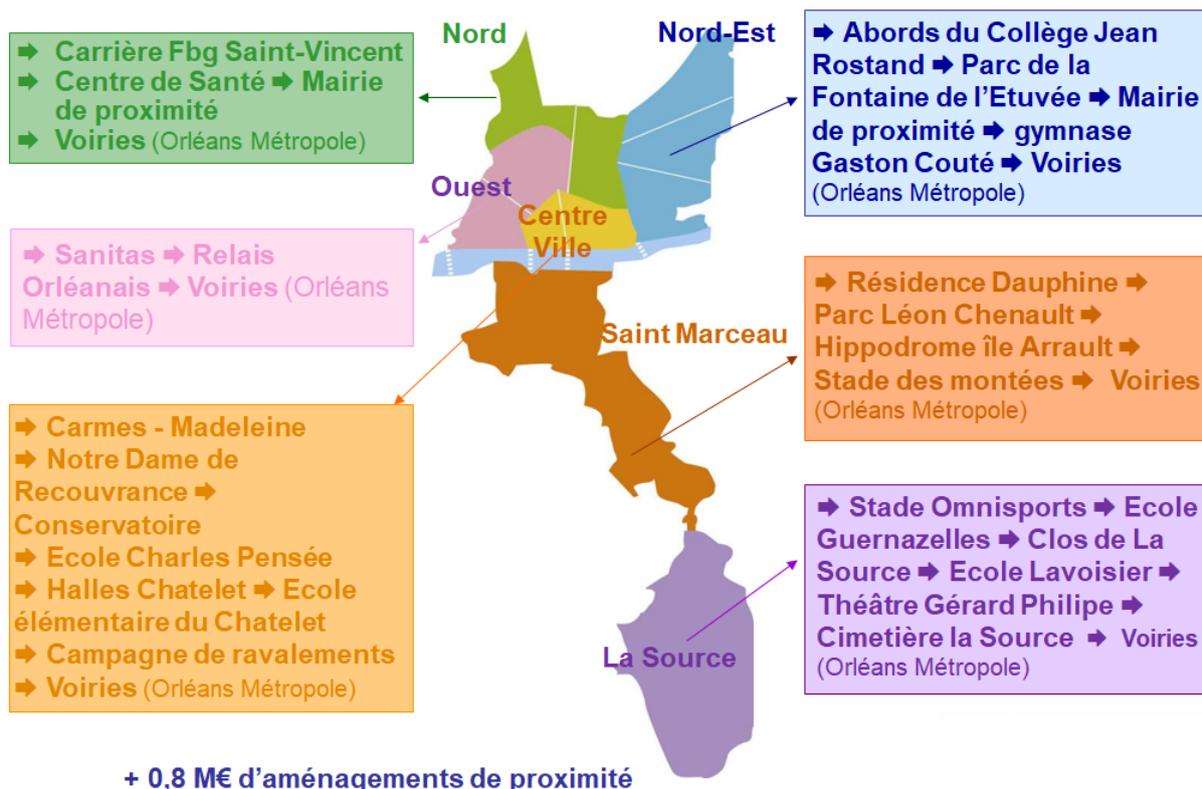
A ces investissements, il convient d'ajouter 9,2 M€ réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée (hors fonds de concours) ainsi que 1,1 M€ de participations financières et 0,1 M€ d'autres immobilisations financières soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 53,6 M€.



## Répartition des 43,1 M€ de dépenses d'équipement



### 2023 : les principaux projets par quartier



### Financement des investissements

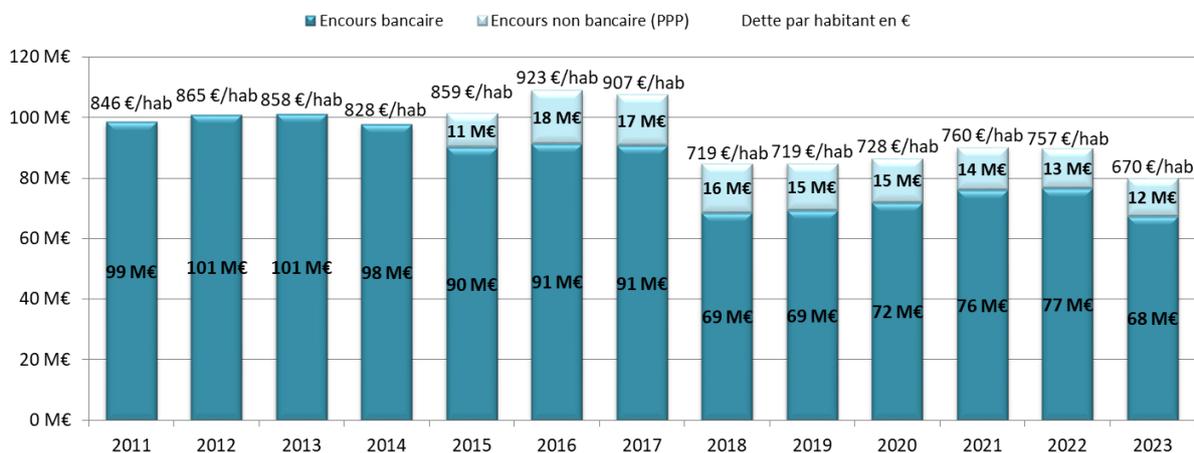
En 2023, aucun emprunt n'a été souscrit,

Les recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- L'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (41 %),
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement (6 %),
- Les subventions (3 %),
- Le produit des cessions (1 %).

### Encours de la dette

Fin 2023, l'encours total de dette de la Ville d'Orléans s'établit à 80 M€.



### **EVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE**

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 67,6 M€ à fin 2023 en diminution de 9 M€ par rapport à 2022. Il est constitué de 47,9 % de prêts à taux fixe et de 52,1 % de prêts à taux variable.

### **EVOLUTION DE LA DETTE PPP**

Fin 2023, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint Marceau, s'élève à 12,4 M€, en diminution de 0,8 M€ par rapport à 2022.

## **LE BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES**

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal.

En 2023, la subvention d'équilibre s'élève à 0,213 M€.

Le résultat de l'exercice 2023 pour ce budget annexe s'établit à 0,091 M€ en fonctionnement et à 2,629 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.